

LE CHÂTEAU DU BOIS GEFFROY

Plein de charme, entouré d'arbres qui ne font que concourir à son mystère...

Ses portes ouvertes lors du concours Couleurs de Bretagne, le 1er septembre 2018, ont permis de découvrir la beauté des pierres qui assoient la bâtisse. Il est là, situé à la frontière entre Saint-Médard-sur-Ille et Guipel : bref retour sur le passé d'un patrimoine médardais réputé.

Le château a d'abord été un marquisat, dont le nom pourrait être issu de Geffroy, seigneur du XIII^{ème} siècle qui aurait été l'auteur d'une fondation faite à l'abbaye de Saint-Melaine (Cartulaire de l'abbaye Saint-Melaine, 228).

Par la suite, le bâtiment a été l'objet de nombreuses propriétés successives de différents seigneurs et a fait l'objet de diverses fonctions tout au long de son existence :

- premièrement, il s'agissait d'une place forte qui comportait plusieurs tours de défense, et occupant une réelle importance au cours du Moyen-Âge de par sa position stratégique (au bord d'un étang dont les eaux remplissent les douves, etc.) ;

- deuxièmement, dès 1409, il s'agissait d'une place religieuse qui abritait une chapelle construite par Jehan de Saint-Gilles, alors seigneur de Betton et du Bois-Geffroy, qui décida de la bâtir sur les murailles dudit château ;

- troisièmement, il s'agissait d'un lieu juridictionnel ou s'exerçait un droit dit de Haute justice, puisqu'il était devenu une châtellenie d'ancienneté tenue en juveigneurie de la baronnie d'Aubigné. La juridiction avait une emprise territoriale importante : Saint-Médard-sur-Ille, Guipel, Saint-Aubin d'Aubigné, Chevaigné, Melesse, Saint-Rémy-du-Plain, Romazy, Saint-Germain-sur-Ille, Feins, Andouillé, Montreuil-sur-Ille et Dingé.

Sous l'ère monarchique, l'intervention successive de deux rois de France vint encore augmenter l'importance de cette seigneurie :

- dès 1618, Louis XIII décida, par le biais de lettres patentes (actes législatifs établis par le Roi lui-même), d'unifier les différents fiefs du Domaine et de la Haute-Touche en Saint-Rémy-du-Plain et Romazy, tout en autorisant le possesseur des lieux à tenir trois foires.

- En 1644, Louis XIV (dit « Roi Soleil ») érigea cette châtellenie en marquisat. Pour faire simple, le « châtelain », simple possesseur d'un château y ayant justice, devenait « marquis », titre de noblesse supérieur.

Au cours de la Révolution française (1789-1799), le château fut partiellement détruit puis reconstruit. Alors qu'il comprenait une enceinte ou subsistaient cinq tours de défense et un bastion carré, seulement deux de ces tours subsistent encore.

Enfin, sachez que le marquis du Bois-Geffroy, offrant certainement le nom à ce symbole d'exception, fut également le fondateur de l'église de la commune que tout le monde connaît parfaitement.

